

Basket

Cholet récupère une victoire sur tapis vert face à Limoges

PAGES SPORT

Le Courrier de l'Ouest – Vendredi 20 mars 2015

BASKET

Pro A

Cholet vainqueur sur tapis vert à Limoges

Sans jouer, Cholet Basket a fait hier soir un pas de géant vers le maintien en Pro A. Le club des Mauges s'est en effet vu crédité d'un succès sur tapis vert au détriment du CSP Limoges.

Pour rappel, la Ligue Nationale de Basket (LNB) s'était saisie du dossier « Gelabale » à l'issue du match entre le CSP et Limoges du 10 janvier dernier. Ce jour-là, pour le compte d'un match en retard de la 16^e journée CB, s'était incliné (73-83) et Mickaël Gelabale avait fait ses débuts au sein du collectif

limougeaud. Le problème, c'est que Gelabale avait déjà pris part à cette même 16^e journée de Pro A, le 28 décembre avec Strasbourg (son précédent club) à Boulogne. Or le règlement national est limpide : un joueur ne peut pas disputer deux matchs de la même journée avec deux clubs différents. La commission juridique et de discipline de la LNB a donc décidé d'infliger une défaite par pénalité à Limoges et « d'octroyer la victoire à Cholet Basket. »

Le Courrier de l'Ouest – Vendredi 20 mars 2015

Basket-ball

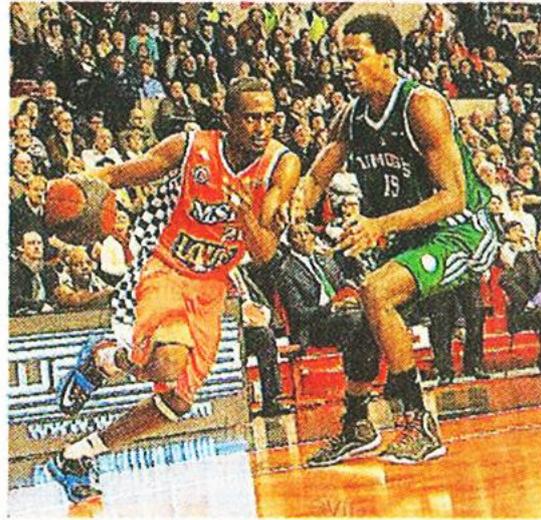
Affaire Gelabale : match gagné pour CB

Pro A. Défait à Limoges en janvier, Cholet s'est vu accorder la victoire. En cause : la présence de Mickaël Gelabale côté CSP.

La Commission Juridique et de Discipline de la Ligue Nationale de Basket a décidé de retirer la victoire à Limoges du 10 janvier (83-73) et de l'attribuer au Cholet Basket. Ce soir-là, les deux équipes s'étaient affrontées à l'occasion d'un match décalé de la 16^e journée, prévue initialement le 29 décembre. Une rencontre à Beau Blanc à laquelle avait participé l'ancien Choletais Mickaël Gelabale.

Or, lors de cette fameuse journée du 29 décembre, l'international français avait joué sous les couleurs de Strasbourg contre Boulogne-sur-Mer. Selon l'article 130 des règlements de la LNB, un joueur ne peut pas jouer une même journée avec deux clubs différents. Gelabale n'aurait donc pas dû affronter Cholet. Le CSP peut désormais faire appel de cette décision devant la Chambre d'Appel de la Fédération française de basket-ball.

Au classement, ce succès donne



Arnaud Despelchain

Mickaël Gelabale (ici à la lutte avec le Manceau Beaubois) n'aurait pas dû jouer contre son ancien club.

un matelas confortable aux Choletais (9 victoires, 15 défaites) dans la course au maintien, les reléguables Boulogne-sur-Mer et Bourg-en-Bresse comptant désormais quatre victoires de moins.

Ouest France – Vendredi 20 mars 2015

Basket-ball

Limoges perd son match contre Cholet sur tapis vert

La commission de discipline de la Ligue a retiré la victoire de Limoges contre Cholet (83-73) lors de la 16^e journée au motif que Mickaël Gelabale n'aurait pas dû jouer ce match. Car l'ailier de l'équipe de France avait déjà disputé cette journée avec son précédent club Strasbourg.

Pro A : la 25^e journée

Pau-Lacq-Orthez - Le Havre	Ven.	20h
Nancy - Châlons-Reims	Sam.	20h
Nanterre - Bourg-en-Bresse	Sam.	20h
Orléans - Cholet	Sam.	20h
Rouen - Le Mans	Sam.	20h
Chalon/Saône - Boulogne/Mer	Sam.	20h30
Gravelines - Paris-Levallois	Dim.	15h30
Villeurbanne - Dijon	Lun.	20h30

	% G	J	G	P
1. Strasbourg	87,5	24	21	3
2. Nanterre	78,3	23	18	5
3. Limoges	70,8	24	17	7
4. Nancy	58,3	24	14	10
5. Paris-Levallois	58,3	24	14	10
6. Dijon	54,2	24	13	11
7. Le Havre	54,2	24	13	11
8. Villeurbanne	54,2	24	13	11
9. Le Mans	52,2	23	12	11
10. Gravelines	50,0	24	12	12
11. Châlons-Reims	50,0	24	12	12
12. Chalon/Saône	45,8	24	11	13
13. Pau-Lacq-Orthez	45,8	24	11	13
14. Rouen	37,5	24	9	15
15. Cholet	33,3	24	8	16
16. Orléans	29,2	24	7	17
17. Bourg-en-Bresse	20,8	24	5	19
18. Boulogne/Mer	20,8	24	5	19

Ouest France – Vendredi 20 mars 2015

PRO A : LIMOGES BATTU SUR TAPIS VERT

La commission juridique et de discipline de la Ligue nationale a retiré sur tapis vert le succès du CSP face à Cholet (83-73) comptant pour la 16^e journée (29 décembre). Reporté en raison du calendrier d'Euroleague, ce match avait été disputé le 10 janvier. Limoges avait aligné l'ailier international Mickaël Gelabale, tout juste recruté en provenance de Strasbourg. Or il avait justement pris part

à la victoire de la SIG à Boulogne-sur-Mer (93-70) le 28 décembre pour le compte de cette même 16^e journée.

Pour non-respect de l'article 130 des règlements de la LNB, qui ne permet pas à un joueur de jouer pour deux clubs lors de la même journée, le CSP a donc été sanctionné de la perte du match par pénalité. Il a la possibilité de faire appel. Cholet, de son côté, récupère un succès au classement.

L'Équipe – Vendredi 20 mars 2015

